

Communiqué

Air Canada annonce la fixation du prix d'une opération de refinancement majorée dépassant 7,1 milliards de dollars canadiens

- Billets garantis de premier rang à 3,875 % échéant en 2026 de 1,2 milliard de dollars américains
- Billets garantis de premier rang à 4,625 % échéant en 2029 de 2,0 milliards de dollars canadiens
- Prêt à terme B échéant en 2028 de 2.3 milliards de dollars américains
- Facilité de crédit renouvelable échéant en 2025 de 600 millions de dollars américains

/NE PAS DIFFUSER SUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS/

MONTRÉAL, le 27 juill. 2021 /CNW Telbec/ - Air Canada (TSX: AC) (la « Société ») a annoncé aujourd'hui avoir fixé le prix de son placement privé déjà annoncé (le « placement de billets garantis de premier rang ») composé de billets garantis de premier rang libellés en dollars américains et de billets garantis de premier rang libellés en dollars canadiens. Air Canada a conclu une convention d'achat avec un syndicat de premiers acheteurs relativement à (i) des billets garantis de premier rang à 3,875 % échéant en 2026 de 1,2 milliard de dollars américains (les « billets en dollars américains »), et (ii) des billets garantis de premier rang à 4,625 % échéant en 2029 de 2,0 milliards de dollars canadiens (les « billets en dollars canadiens » et, avec les billets en dollars américains, les « billets »). Les billets seront vendus au pair et prévoiront des intérêts payables semestriellement. En outre, Air Canada a reçu des engagements de la part de prêteurs visant à fournir 2,3 milliards de dollars américains aux termes d'un nouveau prêt à terme B échéant en 2028 (le « prêt à terme ») et 600 millions de dollars américains aux termes d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable échéant en 2025 (la « facilité renouvelable » et, avec le prêt à terme, les « facilités de crédit garanties de premier rang »). L'opération de refinancement totale a été majorée à 5,69 milliards de dollars américains par rapport au montant en capital total de 5,35 milliards de dollars américains déjà annoncé.

La clôture de chacun du placement de billets garantis de premier rang et des facilités de crédit garanties de premier rang devrait avoir lieu vers le 11 août 2021, sous réserve des conditions de clôture habituelles.

Air Canada a l'intention d'affecter le produit net tiré de la vente des billets, ainsi que le produit du prêt à terme: (i) au refinancement des billets garantis de premier rang à 4,75 % de la Société échéant en 2023 et des billets de deuxième rang à 9,00 % de la Société échéant en 2024, (ii) au refinancement de l'encours de la dette de la Société aux termes de la convention de prêt datée du 6 octobre 2016 et composée d'une facilité de prêt à terme B syndiquée garantie en dollars américains et d'une facilité de crédit renouvelable syndiquée garantie en dollars américains, et (iii) au fonds de roulement et d'autres besoins généraux d'Air Canada et de ses filiales. Aucune somme ne devrait être prélevée sur la facilité renouvelable à la clôture et tout emprunt futur aux termes de celle-ci est destiné à financer le fonds de roulement et les autres besoins généraux d'Air Canada et de ses filiales.

Les billets et les obligations d'Air Canada aux termes des facilités de crédit garanties de premier rang seront des obligations garanties de premier rang de la Société, assorties d'une sûreté de premier rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant certains biens donnés en garantie composés de la quasi-totalité des routes internationales et des baux relatifs aux créneaux d'aéroports et aux portes d'embarquement de la Société.

Les billets offerts dans le cadre du placement de billets garantis de premier rang sont offerts et vendus dans le cadre d'un placement privé et ne sont pas offerts au moyen d'un prospectus au Canada. Les billets sont offerts à des investisseurs qualifiés au Canada. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée*Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou en vertu des lois étatiques sur les valeurs mobilières, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription prévues par la Loi de 1933, ses règlements d'application et les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou d'opérations non assujetties à ces exigences.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres, pas plus qu'il ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente de ces titres aux États-Unis ou dans un autre territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou l'enregistrement des titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le placement de billets garantis de premier rang peut être effectué uniquement au moyen d'une

notice d'offre.

Citi, JPMorgan Chase Bank, N.A., et Valeurs mobilières TD agissent en tant que cochefs de file pour ce qui est des billets en dollars américains et Valeurs mobilières TD, Citi et JPMorgan Chase Bank, N.A. agissent en tant que cochefs de file pour ce qui est des billets en dollars canadiens.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué contient des « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces déclarations prospectives découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Ces déclarations peuvent comprendre, notamment, des commentaires relatifs aux orientations, aux stratégies, aux attentes, aux opérations prévues ou aux actions futures, y compris les attentes de la Société concernant le placement de billets garantis de premier rang et les facilités de crédit garanties de premier rang et la clôture de ceux-ci, le produit attendu du placement de billets garantis de premier rang et l'utilisation prévue de ce produit, la conclusion des facilités de crédit garanties de premier rang et l'utilisation prévue du produit tiré de celles-ci. Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes comme « préliminaire », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « projeter » et « planifier », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses.

Comme, par définition, les déclarations prospectives partent d'hypothèses, dont celles décrites dans le présent communiqué et dans tout document qui est intégré par renvoi aux présentes, elles sont soumises à des risques et à des incertitudes d'importance. Il ne faut pas prêter foi aux déclarations prospectives en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise l'entreprise d'Air Canada. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces déclarations prospectives du fait de divers facteurs, notamment ceux qui sont indiqués ci-après.

Air Canada, tout comme l'industrie mondiale du transport aérien, continue de faire face à une chute prononcée du trafic et à une baisse correspondante de ses revenus et de ses flux de trésorerie en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de déplacements imposées dans de nombreux pays, en particulier au Canada. La demande de transport demeure difficile à déterminer étant donné l'évolution des restrictions imposées par les gouvernements dans le monde et la sévérité des restrictions qui n'ont commencé à s'assouplir que récemment au Canada. Air Canada ne peut prévoir ni toutes les répercussions ni le moment où la situation pourrait s'améliorer. Air Canada suit de très près la situation et prendra les mesures qui s'imposent en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Ces mesures dépendront de divers facteurs, parmi lesquels l'évolution du virus, la disponibilité de tests de dépistage, de vaccins et de traitements rapides et efficaces à l'égard du virus, les mesures prises par les gouvernements et la réaction des passagers, ainsi que le moment de la reprise visant les voyages internationaux et les voyages d'affaires, qui sont des segments des marchés cruciaux pour Air Canada, dont aucun ne peut être prédit avec certitude.

Les autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement des résultats évoqués par les déclarations prospectives comprennent les facteurs dont il est fait mention dans le dossier d'information publique d'Air Canada qui peut être consulté à l'adresse www.sedar.com, notamment à la rubrique 17, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de 2020 d'Air Canada et à la rubrique 14, « Facteurs de risque », du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2021 d'Air Canada. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué ou qui sont intégrées par renvoi aux présentes représentent les attentes d'Air Canada en date du présent communiqué (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées) et elles peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

À propos d'Air Canada

Air Canada est le plus grand transporteur aérien duCanada à proposer des services intérieurs et internationaux et, en 2019, Air Canada comptait parmi les 20 plus importantes sociétés aériennes du monde. Air Canada est le transporteur national du Canada et membre cofondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde. AirCanada est le seul transporteur d'envergure internationale offrant une gamme complète de services à détenir la cote quatre étoiles en Amérique du Nord, selon la firme de recherche indépendante britannique Skytrax. En 2020, pour une deuxième année consécutive, Air Canada a été proclamée meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord par la revue *Global Traveler*. En janvier 2021, elle s'est vu conférer par l'APEX la certification de niveau diamant pour son programme de biosécurité Air Canada SoinPropre+, créé pour gérer le virus de la COVID-19. Air Canada est la seule société aérienne auCanada à atteindre l'échelon le plus élevé de l'APEX. Air Canada s'est donné un objectif de carboneutralité de toutes ses activités à l'échelle mondiale d'ici 2050.

Internet: <u>aircanada.com/media</u>

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles d'Air Canada : aircanada.com

Matériel média :

Photos

<u>Vidéos</u>

B-Roll

Articles

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: media@aircanada.ca

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

